ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

APLC/MSP.8/2007/1*
27 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Huitième Assemblée
Mer Morte, 18-22 novembre 2007
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Établi par les Coprésidents du Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.

2. Élection du Président.

3. Allocution ou bref message de la lauréate du prix Nobel de la paix, M^me^ Jody Williams, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, du Président du Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire de Genève et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

4. Adoption de l'ordre du jour.

5. Adoption du règlement intérieur.

6. Adoption du budget.

7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.

8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.

9. Organisation des travaux.

10. Échange de vues général.

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention:

    a) Universalisation de la Convention;

    b) Destruction des stocks de mines antipersonnel;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

GE.07-63415 (F) 040907 050907

c) Nettoyage des zones minées;

d) Assistance aux victimes de mines terrestres;

e) Autres questions qui revêtent une importance primordiale pour la réalisation des buts de la Convention:

i) Coopération et assistance;

ii) Transparence et échange d'informations;

iii) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions;

iv) Appui à la mise en œuvre.

12. Débat informel sur les moyens pratiques de surmonter les obstacles rencontrés dans l'application de l'article 5.

13. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.

14. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.

15. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.

16. Dates, durée et lieu de la neuvième Assemblée des États parties.

17. Questions diverses.

18. Examen et adoption du document final.

19. Clôture de la huitième Assemblée des États parties.
